ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Australie apporte son soutien à l'application des législations sur les forêts tropicales

YOKOHAMA (JAPON), le 18 décembre 2012: L'OIBT a le plaisir de faire savoir que le Gouvernement australien lui a accordé une subvention de 2 millions de \$AUS en faveur du «Programme thématique relatif à l'Application des lois forestières, à la gouvernance et au commerce (TFLET)», que notre Organisation met en œuvre. Cette aide financière, qui a été annoncée le vendredi 14 décembre dernier par le Ministre australien de l'agriculture, des pêches et de la foresterie, le Sénateur Joe Ludwig, fait partie de l'initiative «Exploitation forestière illicite: partenariat régional de renforcement des capacités» prise par l'Australie en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et de favoriser la vérification de la légalité des bois. Le TFLET est l'un des cinq Programmes thématiques de l'OIBT. Il vise à atteindre notre objectif consistant à favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux extraits légalement de forêts sous gestion durable, et à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois. Ce Programme s'attaque à un problème crucial, à savoir celui d'améliorer l'application des lois forestières nationales et la gouvernance dans les pays membres de l'OIBT, et notamment la transparence et la gestion efficace des chaînes d'approvisionnement, ce afin d'accroître le commerce des bois tropicaux qui sont produits légalement à partir de forêts gérées dans une perspective pérenne.

Parvenir à mettre en place la vérification de la conformité à la légalité et à pérenniser les opérations forestières constitue pour les producteurs de bois tropicaux un énorme défi. Or, cette subvention permettra à l'OIBT, dans le cadre de son Programme TFLET, de continuer à apporter son appui aux pays participants pour qu'ils puissent avancer sur la voie de la conformité aux lois et de la pérennisation, et mettre en œuvre les engagements pris aux niveaux international et régional en matière de gouvernance des forêts et de lutte contre l'exploitation forestière illicite et le commerce des bois illégaux.

Les Programmes thématiques de l'OIBT fonctionnent suivant le principe d'appels à propositions qui sont lancés périodiquement, le prochain en date concernant le TFLET étant prévu au début de l'année 2013.

Pour en savoir plus sur le Programme thématique TFLET en particulier, ou sur l'OIBT en général, prière de consulter notre site www.itto.int.